



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports sanitaires

Question écrite n° 42148

Texte de la question

M. Rene Carpentier appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les revendications des ambulanciers hospitaliers et de SMUR. En effet, les ambulanciers membres de l'association nationale des ambulanciers hospitaliers et de SMUR revendiquent une meilleure reconnaissance du travail spécifique qu'ils assurent et du rôle indispensable qu'ils assument. L'expérience, la connaissance acquise dans la démarche des soins médicaux d'urgence tant par la pratique du travail que par une solide formation ne semblent pas suffisamment reconnues. Ils réclament : au niveau statutaire, la création au niveau national d'un diplôme d'ambulancier hospitalier et SMUR nécessaire pour l'exercice de la profession, la reconnaissance du niveau réel d'étude de la profession, c'est-à-dire pré-requis de plus de 6 mois plus le certificat de spécialisation SMUR, afin de tendre vers une durée totale de un an, la reconnaissance des ambulanciers hospitaliers de SMUR aux gestes médicaux d'urgence au sein des équipes, un accès réel et garanti aux formations permanentes. Ils demandent également, au niveau grille indiciaire, le reclassement en catégorie B active correspondant le plus à leur niveau de formation et de responsabilité, la suppression des quotas de passage en 1re catégorie pour les 6es échelons, l'augmentation et généralisation du NBI de 10 à 40 points. Enfin ils veulent, au niveau général, le remplacement de tous les départs en retraite ou de l'établissement, la titularisation des postes précaires, les 35 heures sans perte de salaire. En conséquence il lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre aux revendications de la profession.

Texte de la réponse

Les ambulanciers des services médicalisés d'urgence et de réanimation ont été récemment invités à présenter leurs revendications aux services compétents du ministère du travail et des affaires sociales. Afin de les examiner et d'étudier les éventuelles mesures à adopter, il a été décidé de constituer un groupe de travail dont la première séance devrait se tenir dès le début du mois d'octobre.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42148

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4351

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5329